

RAPPORT D'ACTIVITÉ

JANVIER 2023 – 30 JUIN 2024

SOMMAIRE



03 **Edito**

04 **Valobat, l'éco-organisme des acteurs du Bâtiment**

12 **2023, année du démarrage de la REP**

20 **Accélérer le réemploi et le recyclage des déchets**

36 **Installer durablement le geste de tri sur les chantiers**

42 **Résultats financiers 2023**

45 **Conclusion**

EDITO



Valobat, l'éco-organisme au service de la circularité de la filière du bâtiment

L'ambition qui fonde la raison d'être de l'éco-organisme Valobat est d'accélérer l'économie circulaire dans le secteur de la construction.

Nos priorités sont : réduire le volume de déchets, généraliser leur collecte, leur assurer les modes de valorisation les plus vertueux.

Eco-organisme agréé sur les filières Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), Eléments d'Ameublement (DEA) et Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ), Valobat accompagne ses adhérents dans leur mise en conformité, et dans l'accélération de la circularité au sein de leurs organisations.

La filière REP PMCB s'annonçait comme l'une des plus ambitieuses et complexes mises en œuvre en France. Elle nécessite de relever plusieurs défis : apporter un service adapté aux entreprises par un bon maillage de points de reprise et des modalités de collecte adaptées, généraliser le tri à la source sur les chantiers,

réussir l'embarquement des acteurs de toutes sortes, sans perdre de vue la soutenabilité économique dans un contexte de crise...La quadrature du cercle ?

Après une première année opérationnelle, la dynamique est plus qu'encourageante. Bien sûr beaucoup reste à faire, de nombreux ajustements restent à trouver, mais la dynamique est incontestablement enclenchée, comme en témoigne la croissance très forte de la collecte et du traitement des déchets.

C'est l'engagement de nos partenaires, adhérents, déchetteries professionnelles, collectivités locales, gestionnaires de déchets et entreprises de travaux, qui a permis ce déploiement rapide de la filière REP la plus complexe jamais créée.

Le chemin accompli est important : plus de 2 750 points de collecte au 30 juin 2024, ainsi que plusieurs services de collecte adaptés à tous les types de détenteurs de déchets. Aujourd'hui encore, Valobat s'appuie sur l'expertise de ses adhérents pour poursuivre sa montée en puissance. Ce premier rapport d'activité dont les données partagées courent du mois de janvier 2023 au 30 juin 2024 démontre l'engagement total de la filière et l'unité des équipes de Valobat autour d'un même objectif : faire du bâtiment un modèle de circularité.

Par ses opérations, l'éco-organisme entend répondre à trois enjeux majeurs adressés par la réglementation :

- 1. Assurer la préservation des ressources naturelles**
- 2. Limiter l'enfouissement et les dépôts sauvages**
- 3. Réussir la transition environnementale**

Hervé de Maistre
Président Valobat



**Valobat,
l'éco-organisme
des acteurs
du Bâtiment**

Valobat : l'éco-organisme créé par et pour les acteurs du Bâtiment

Valobat a été créé par et pour les acteurs du bâtiment, avec l'ambition de **mieux collecter et recycler tous les déchets du secteur.**

Agréé en 2022 par les pouvoirs publics pour la nouvelle Responsabilité Elargie du Producteur de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB), Valobat est le seul éco-organisme à couvrir tous les matériaux du bâtiment, inertes et non inertes.



Au 30 Juin 2024, Valobat accompagnait plus de 5 300 adhérents, des leaders du secteur aux plus petites entités, dans leur mise en conformité réglementaire.

Une ambition : accélérer la circularité dans le secteur du Bâtiment

Découlant de la loi AGECE, les objectifs de la REP Bâtiment sont nombreux : réduction de l'impact environnemental des déchets des produits du bâtiment, préservation des ressources naturelles, limitation de l'enfouissement, incitation à l'innovation et à la recherche en matière de recyclage...

Au-delà de **l'enjeu de conformité**, Valobat encourage donc ses adhérents et les détenteurs de déchets à saisir l'opportunité de la REP PMCB pour rendre le bâtiment toujours plus circulaire, notamment en

promouvant le réemploi et l'éco-conception au sein de leur organisation.

Valobat accompagne également l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur du recyclage dans le bâtiment (Maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, déconstructeurs, collectivités territoriales, bricoleurs, gestionnaires de déchets et industriels) par la mise en œuvre d'un large dispositif de collecte et de traitement des déchets efficace et répondant aux enjeux de chacun.



Quel est le modèle économique de Valobat ?

VALOBAT INTERVIENT DE BOUT EN BOUT SUR LA FILIÈRE REP PMCB

AUPRÈS DES METTEURS SUR LE MARCHÉ

Adhésion et déclaration des metteurs sur le marché (mise en conformité)

Evaluation des barèmes

Collecte des éco-contributions



Les éco-contributions financent le déploiement de la filière et la reprise des déchets sans frais

AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE DÉCHETS ET POINTS DE REPRISE

Ouverture de points de reprise

Reprise sans frais des déchets triés

Valorisation des déchets recyclage ou réemploi

Sensibilisation

VERSEMENT DES ÉCO-CONTRIBUTIONS

2

REPRISE ET VALORISATION DES DÉCHETS TRIÉS

3

PUBLICS PRINCIPALEMENT CONCERNÉS :



FABRICANTS



DISTRIBUTEURS ET IMPORTATEURS

1

MISE SUR LE MARCHÉ DE MATÉRIAUX NEUFS

PUBLICS CONCERNÉS :



ENTREPRISES DE TRAVAUX



PLATEFORMES D'INERTES



GESTIONNAIRES DE DÉCHETS ET TITULAIRES



COLLECTIVITÉS



ESS



DÉCHETTERIES PRO

Une gouvernance représentative de toute la diversité des acteurs du secteur

Valobat est né de la volonté commune de 51 acteurs clés de la filière de participer activement à la transformation environnementale du bâtiment.

Forts de leurs expériences cumulées, ces pionniers dans la mise en place de filières de recyclage ont créé Valobat pour répondre aux exigences de la filière REP pour les produits et matériaux du bâtiment.

L'éco-organisme n'a depuis cessé d'élargir sa gouvernance pour inclure toutes les entreprises concernées, quelle que soit leur taille, leur expertise ou leur engagement environnemental. Tous les fabricants, distributeurs et importateurs peuvent ainsi s'impliquer et apporter leur pierre à l'édifice afin de faire émerger un collectif qui soit à l'image de la pluralité et de la richesse des metteurs sur le marché de PMCB.

LES 51 ASSOCIÉS DE VALOBAT



Co-construire la filière avec les acteurs qui la composent

Cette logique de co-construction engagée par Valobat se retrouve par ailleurs dans **l'instauration dès sa création de neuf comités de secteurs**. Ces derniers sont composés d'adhérents mettant sur le marché des produits et matériaux répondant aux mêmes logiques de mise en marché et/ou d'organisation de gestion des déchets.

Ils participent chaque année à l'élaboration du **juste barème d'éco-contribution** permettant de financer la collecte et la gestion des déchets du Bâtiment. Ils contribuent également à définir les grandes orientations pour faire accélérer le recyclage et encourager l'innovation au sein de la filière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VALOBAT

Le Conseil d'administration réunit des administrateurs associés, adhérents, indépendants et un censeur d'Etat. Représentatif des divers secteurs de produits concernés par les REP PMCB, DEA et ABJ, il gère la complexité de ces filières et simplifie le service aux détenteurs de déchets, tout en conservant une vision globale de la circularité dans le bâtiment.

LE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE VALOBAT

La gouvernance de Valobat est complétée par le Comité des parties prenantes, conformément au I de l'article L. 541-10 du Code de l'environnement.

Ce comité, composé sur chacune des filières de REP sur lesquelles Valobat est agréé, de représentants des producteurs, des opérateurs de gestion des déchets, des collectivités territoriales ainsi que des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, est consulté ou informé des différentes décisions structurantes pour l'éco-organisme.

Deux nouveaux comités de secteur ont fait leur apparition plus tardivement pour répondre aux enjeux des REP Déchets d'Eléments d'Ameublement (REP DEA) et Articles de Bricolage et de Jardin (REP ABJ) pour lesquelles Valobat a sollicité et obtenu des agréments à la fin de l'année 2023.

LES 11 COMITÉS DE SECTEUR DE VALOBAT

- › **Les métaux de construction** : revêtements, bardage et charpente métalliques, panneaux sandwichs,
- › **Les métaux et équipements** : quincaillerie, robinetterie, câbles...
- › **Le bois** : parquet, charpente, panneaux, bardages...
- › **Les menuiseries**, fenêtres, portes, escaliers, portails, abris...
- › **Les plâtres et mortiers**
- › **Les revêtements de sols** : revêtements de sols, murs, plafonds en plastiques ou autres matériaux
- › **Les matériaux inertes** : terre cuite, terre crue, ciment, pierre, céramique, ardoise, granulats, béton...
- › **Les plastiques rigides**, membranes et isolants plastiques, les isolants, les résines et les membranes en polyuréthane, les produits dans l'univers de la piscine...
- › **Les produits à base de laines minérales** : laine de verre, laine de roche...
- › **Les déchets d'éléments d'ameublement** : meubles, literie, mobilier technique, sièges, éléments de décoration textile...
- › **Les articles de bricolage et de jardin** : matériels du bricolage et produits et matériels destinés à l'entretien du jardin

2023, année du démarrage opérationnel de la REP PMCB

Depuis l'obtention en 2022 de son agrément pour répondre aux enjeux de la réglementation du Bâtiment, Valobat s'est mobilisé pour être au rendez-vous des ambitions de la profession et des objectifs fixés par le cahier des charges de la filière REP PMCB.

Marquée par une large campagne de prospection, puis une première période de déclaration des mises en marché de ses adhérents, l'année 2023 a également été caractérisée par le rapide déploiement opérationnel de la filière à travers l'ouverture de plusieurs centaines de points de collecte des déchets du Bâtiment au sein des distributeurs et des déchetteries professionnelles.

S'en est suivi le lancement de premières offres de reprise de déchets du bâtiment pour les entreprises de travaux et les artisans.

Valobat a conclu l'année par l'obtention des agréments pour les REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) et Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), répondant ainsi à la demande de ses adhérents multi-rep de voir leur éco-organisme se constituer en guichet unique pour simplifier leur mise en conformité.



Une équipe de femmes et d'hommes engagés pour un Bâtiment plus durable

A sa création en 2021, Valobat s'est doté d'une équipe de consultants expérimentés bientôt rejoints par son comité de direction expert dans le secteur du Bâtiment, de la gestion des déchets, des éco-organismes ainsi que des fonctions support.

Depuis lors, les équipes de Valobat n'ont cessé de se renforcer afin de permettre à l'éco-organisme de soutenir la montée en puissance de son déploiement opérationnel.

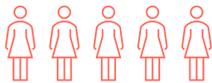
L'expertise, la sensibilité environnementale, l'esprit d'équipe et le goût du challenge comptent parmi les qualités partagées par les **74 collaborateurs que comptait Valobat à la fin de l'année 2023.**

Tout au long de sa première année d'exercice, Valobat s'est développé en s'appuyant sur **un socle de valeurs communes** :

- Ambition
- Esprit de service
- Agilité
- Proactivité
- Responsabilité
- Audace
- Attention à chacun

Aujourd'hui encore, les effectifs de Valobat continuent de s'étoffer et de promouvoir ces valeurs dans un souci de parité et d'inclusivité.

CHIFFRE CLÉ



59%

DE FEMMES



41%

D'HOMMES



La responsabilité sociétale chez Valobat

Chez Valobat est cultivé un environnement de travail où chaque talent est reconnu et valorisé. Convaincu de la richesse que représente la diversité de ses effectifs, l'éco-organisme attache une grande importance à **promouvoir l'inclusion en interne comme auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.**

Cette démarche s'est traduite tout au long de l'année 2023 par la participation et l'organisation d'un certain nombre d'actions et d'événements :

Participation au forum emploi handicap « Handisport » en mai 2023

Organisation d'une campagne de sensibilisation multi-canal autour du handicap au travail durant tout le mois de novembre 2023 à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes en situation du handicap.

Ce mois de sensibilisation s'est notamment traduit par une campagne de communication externe et l'organisation d'ateliers pratiques et le partage de retour d'expérience permettant aux collaborateurs d'expérimenter différentes situations de handicap afin d'enrichir la compréhension de chacun des enjeux d'acceptation nécessaires à la reconnaissance et à l'accompagnement.

Le mois d'octobre a également été marqué par l'organisation d'un temps fort **de sensibilisation au cancer du sein pour les équipes à l'occasion d'Octobre rose.**



CHIFFRE CLÉ

5,8%

DE L'EFFECTIF DE VALOBAT EST PORTEUR DE HANDICAP

2024 verra les actions de Valobat en matière d'inclusion s'intensifier avec notamment la participation à divers forums de sensibilisation ou encore à la course de la diversité en octobre au Bois de Vincennes.

L'empreinte carbone au cœur des enjeux de Valobat



Nous plaçons la réduction de l'empreinte carbone au cœur de notre action en matière de valorisation des déchets du bâtiment.

En favorisant le réemploi, l'éco-conception et le recyclage des matériaux, nous contribuons à diminuer les émissions de gaz

à effet de serre liées à la production de matières premières vierges. Les indicateurs précis sur l'impact carbone de nos activités seront approfondis et présentés de manière plus détaillée dans notre prochain rapport d'activité.



**2023, l'année
du démarrage
opérationnel
de la REP PMCB**

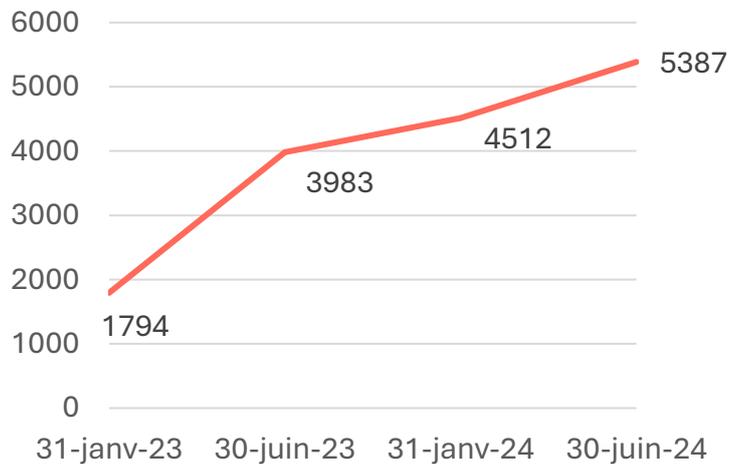
Le démarrage de la REP PMCB du côté des metteurs sur le marché

Des adhérents représentatifs de toute la filière du Bâtiment

Seul éco-organisme agréé pour adresser la totalité des produits du bâtiment, Valobat compte parmi ses adhérents des représentants de toute la diversité des acteurs du secteur.

La variété des adhérents de Valobat se retrouve dans les différents produits fabriqués et mis sur le marché, mais également dans la taille des entreprises qui ont rejoint l'éco-organisme ainsi que leur répartition sur tout le territoire.

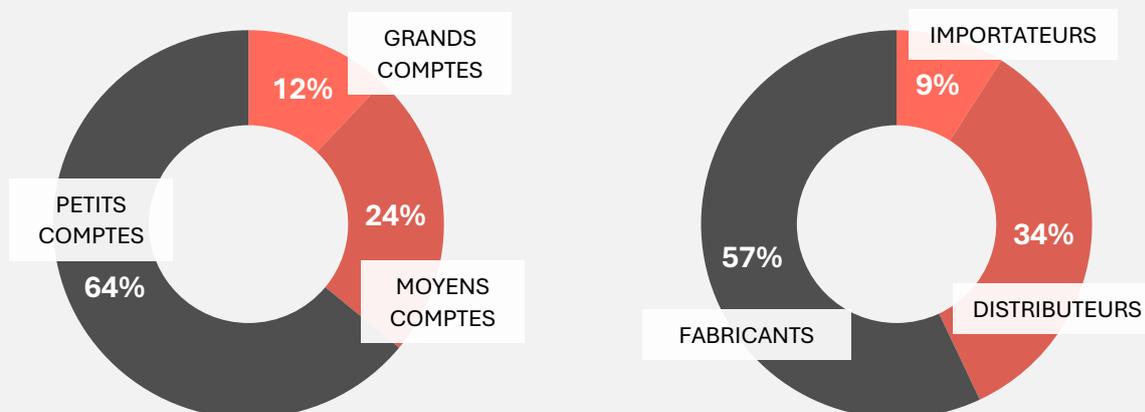
Evolution du nombre d'adhérents Valobat



Au 30 Juin 2024 et **en tonnes de produits mis sur le marché, Valobat détient 80% de parts de marché pour la catégorie 2 du cahier des charges de la REP Bâtiment (produits hors inertes) et 20% de parts de marché pour la catégorie 1 (produits de la filière minérale).**

18 mois après le démarrage de la REP Bâtiment, Valobat poursuit ses efforts pour accompagner l'ensemble des metteurs sur le marché assujettis à la réglementation dans leur mise en conformité. Rendez-vous en page 17 du rapport d'activité pour en savoir plus sur la démarche entreprise par Valobat pour garantir l'équité entre les metteurs sur le marché assujettis à la REP.

PROFIL DES ADHÉRENTS DE VALOBAT (en nombre de comptes)



La catégorisation des comptes par taille est établie d'après le chiffre d'affaires de PMCB mis sur le marché et est propre à chacune des filières du bâtiment.

Toutes les familles de produits représentées chez les adhérents de Valobat

Qu'ils soient des acteurs majeurs leaders dans leur domaine ou des entités plus modestes, Valobat a pour volonté de répondre aux besoins de tous les metteurs sur le marché, en proposant une approche différenciée et spécifique pour chacune des filières produits.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, Valobat entend accompagner l'ensemble de ses adhérents vers toujours plus de circularité et de réduction de leur empreinte carbone.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ADHÉRENT DE VALOBAT PAR FAMILLE DE PRODUITS

MENUISERIES	17%
MATÉRIAUX ET GROS OEUVRE	14%
FAÇADE, COUVERTURE ET ÉTANCHÉITÉ	12%
REVÊTEMENTS SOLS, MURS ET PLAFOND	11%
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	10%
BOIS, CHARPENTE ET PANNEAUX	8%
ISOLANTS	5%
ÉQUIPEMENTS	5%
CLOISONS	4%
RÉSEAUX - ALIMENTATION, ÉVACUATION, ASSAINISSEMENT, CHAUFFAGE...	4%
COLLES, PEINTURES, VERNIS, RÉSINES	3%
INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATION	2%
AUTRES PRODUITS	5%

Un accompagnement sur-mesure à chaque étape de la mise en conformité



1 / PRÉPARER LES METTEURS SUR LE MARCHÉ À LA REP BÂTIMENT

L'accompagnement des metteurs sur le marché a commencé bien avant le démarrage opérationnel de la filière. Dès l'année 2022, Valobat a lancé une campagne de pré-adhésion et est allé à la rencontre de toute la profession afin de partager l'actualité

réglementaire et l'accompagnement proposé par l'éco-organisme pour se préparer au démarrage de la REP, mais aussi inviter les metteurs sur le marché à participer aux instances de travail pour co-construire la filière.



2 / ACCOMPAGNER LES METTEURS AU DÉMARRAGE OPÉRATIONNEL DE LA REP

Dès l'obtention de son agrément en octobre 2022 le dispositif d'accompagnement des adhérents de Valobat s'est vu renforcer pour leur permettre d'effectuer la première déclaration prévisionnelle de leurs mises en marché pour l'année 2023.

Avec la volonté de réduire au maximum la complexité induite par le démarrage opérationnel de la REP, Valobat a mis à disposition des supports dédiés à la phase de déclaration et à l'obligation d'affichage et de répercussion de l'éco-contribution spécifique à la REP Bâtiment.

Pour les plus petits metteurs sur le marché, Valobat a poussé davantage la facilitation par la mise en œuvre d'une modalité de déclaration simplifiée, le montant de leur éco-contribution devenant proportionnel à leur chiffre d'affaires.

Cultiver la proximité lors de cette année charnière de démarrage :

- › **WEBINARS**
dédiés à la mise en conformité des adhérents
- › **RENCONTRES**
à travers toute la France avec l'organisation du Valobat Tour
- › **SUPPORTS DE SENSIBILISATION**
pour permettre aux adhérents d'expliquer les enjeux de la REP à leurs clients, futurs bénéficiaires des offres de reprise sans frais.

L'éco-contribution, au service du déploiement de la filière

2023 a été marqué par un premier rendez-vous d'envergure pour les adhérents de Valobat à travers la première campagne de déclaration de leurs mises sur le marché.

Toute l'équipe de l'éco-organisme s'est mobilisée pour réunir les conditions d'une première déclaration sereine pour ses adhérents :

D'abord en permettant en amont aux metteurs sur le marché d'identifier parmi leurs produits, ceux qui effectivement étaient assujettis à la réglementation grâce à un moteur de recherche dédié puis de simuler leur déclaration en avance de phase.

Ensuite par le développement de guides dédiés à la cette étape décisive, mais aussi d'une interface de déclaration intuitive et ergonomique.

Le tout en comptant sur l'engagement des équipes de Valobat pour répondre à chacune de leurs questions !



50 000 000 €

C'est le montant total d'éco-contribution déclaré par les adhérents de Valobat pour leurs mises sur le marché prévisionnelles en 2023.

Cette éco-contribution a permis le financement et la mise en œuvre du démarrage opérationnel de la REP Bâtiment.

UNE OFFRE DE SERVICE QUI S'ÉTOFFE AVEC L'ARRIVÉE DU MULTI-REP

L'année 2023 s'est conclue par l'obtention de deux agréments des pouvoirs publics pour répondre aux enjeux des REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) et Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ).

Ces nouveaux agréments ont été sollicités afin de proposer une offre de services globale et simplifiante aux adhérents de Valobat assujettis à plusieurs REP.

L'éco-organisme du Bâtiment se mue désormais en interlocuteur unique pour ses adhérents assujettis à plusieurs réglementations.

Le développement de l'offre de services a par ailleurs abouti à la mise en œuvre d'un contrat visant à soutenir financièrement les fabricants adhérents à Valobat organisant eux-mêmes la reprise de déchets issus des PMCB pour les réincorporer dans la chaîne de production.

En 2024, Valobat densifiera son offre de services en mettant notamment l'accent sur l'accompagnement des metteurs sur le marché à l'éco-conception, le développement du guichet unique pour ses adhérents multi-rep et leur accompagnement dans la pratique du réemploi.

Accompagner nos adhérents dans leurs obligations environnementales

Afficher et répercuter l'éco-contribution sur le prix de vente des produits assujettis à la REP

Pour la filière de Responsabilité Elargie du Producteur de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, comme pour celle des Eléments d'Ameublement, la législation implique, pour les entreprises assujetties, des **modalités d'affichage et de répercussion sans réfaction de leur éco-contribution sur le prix de vente de leurs produits.**

A travers ces obligations, la législation entend préserver les metteurs sur le marché de toute forme de discrimination entre les metteurs sur le marché répercutant l'éco-contribution, et ceux ne le faisant pas.

Avec la volonté de faciliter la prise en compte de ces modalités pour ses adhérent, **Valobat a mis à disposition des guides dédiés ainsi que des supports ayant pour vocation d'expliquer le principe et les objectifs de la répercussion à leurs clients finaux.**



Répondre à l'obligation de l'affichage de l'info-tri (TRIMAN)

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit **l'extension progressive de l'obligation d'affichage de l'info-tri (TRIMAN) aux objets et produits sujets à de nouvelles filières de recyclage.**

Cette obligation qui concerne désormais tous les producteurs, distributeurs et importateurs de produits et matériaux de construction du bâtiment, d'éléments d'ameublement et d'articles de bricolage et de jardin, a pour vocation d'éclairer le consommateur final particulier ou professionnel sur le geste de tri à effectuer pour se débarrasser de ses produits.

Les règles encadrant l'apposition de l'affichage de l'info-tri pour la REP PMCB ont fait l'objet d'une concertation entre l'ensemble des éco-organismes agréés à travers l'organe de l'OCAB.

Tout au long de l'année, Valobat a assisté ses adhérents dans leurs obligations à travers la mise à disposition de guides dédiés à l'info-tri par filière ainsi que des signalétiques, mais aussi l'organisation de webinaires spécifiques et de rendez-vous d'accompagnements personnalisés à la demande.



Quels enjeux pour les adhérents de Valobat en 2024 ?

Intégration des premières éco-modulations aux barèmes

Les comités de secteurs se sont de nouveau réunis à la fin de l'année 2023 pour établir le nouveau barème d'éco-contributions. Ce dernier intègre les premières éco-modulations, des variations du montant de l'éco-contribution destinées à récompenser la performance environnementale des produits et matériaux du bâtiment.

Politique de contrôle des déclarations des mises en marché

Le mois d'avril 2024 a marqué par ailleurs le lancement des contrôles de 20% des quantités qui lui sont déclarées. Des cabinets indépendants sont ainsi missionnés pour conduire des audits afin de contrôler la juste déclaration de ses adhérents. En cas d'écart notable, une régularisation, à la hausse comme à la baisse, sera opérée.

Assurer l'équité entre tous les metteurs sur le marché assujettis à la REP PMCB

En qualité d'éco-organisme agréé pour répondre aux enjeux de la REP Bâtiment, Valobat est mandaté par les pouvoirs publics pour garantir l'équité entre tous les metteurs sur le marché assujettis à la réglementation.

Les acteurs en conformité réglementaire répercutant leur éco-contribution sur le prix de vente de leurs produits, cette équité est fragilisée par les metteurs sur le marché n'ayant pas encore fait la démarche d'adhérer à un éco-organisme et ne répercutant ainsi pas l'éco-contribution.

Pour autant, ces derniers, au-delà des sanctions administratives auxquelles ils s'exposent, restent redevables du règlement de l'éco-contribution pour les années passées sans mise en conformité.

Valobat conduit en 2024 une large campagne d'appels et d'envoi de courriers pour permettre au plus grand nombre de se mettre au plus tôt en conformité réglementaire. C'est ainsi que plus de 1 300 adhérents ont pu rejoindre Valobat via ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2024.

Accompagner les metteurs sur le marché dans l'obligation de déclaration de leurs emballages professionnels réemployés

Depuis 2023, tout producteur mettant sur le marché plus de 10 000 unités de produits emballés par an est concerné par une obligation de réemploi et doit effectuer, dès 2024, la déclaration annuelle de ses données d'emballage.

Pour faciliter la mise en conformité de tous ses adhérents, face à cette nouvelle obligation préfigurant la future REP des

Emballages Professionnels, Valobat s'est constitué en structure collective et a proposé un accompagnement personnalisé aux metteurs sur le marché (webinar, mise en œuvre d'une procédure de déclaration, synthèse des données et transmission de ces dernières anonymisées à l'ADEME).

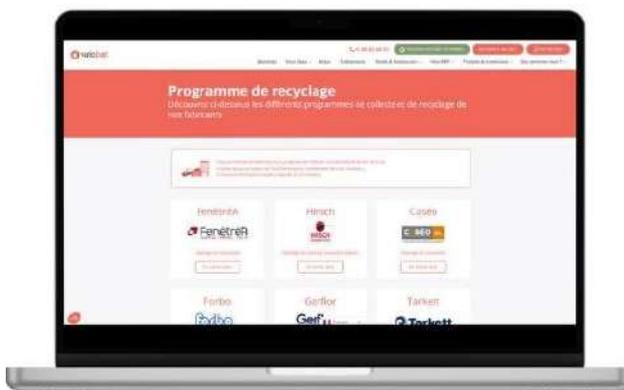
Soutenir les dispositifs de collecte et de recyclage adressés aux spécialistes du Bâtiment

Les filières de collecte et recyclage de matériaux spécifiques présentent des défis que des industriels relèvent depuis plusieurs années pour certains.

Ces derniers développent en effet des programmes de collecte et de recyclage, particulièrement adaptés aux attentes des spécialistes détenteurs d'un seul type de déchets tels que les soliers, les façadiers et les menuisiers.

Valobat voit en ces initiatives l'opportunité de venir compléter son dispositif de reprise pour adresser une offre adressant autant les enjeux des entreprises généralistes que ceux des entreprises spécialisées.

C'est pour permettre à ces derniers de poursuivre leur développement et identifier de nouveaux exutoires que l'éco-organisme leur apporte un soutien financier.



DONNEES CLÉS AU 30 JUIN 2024



**UNE EXCLUSIVITÉ
VALOBAT**



**22 ENTREPRISES
SOUTENUES**



Valoriser les programmes de collecte et de recyclage des fabricants auprès des détenteurs de déchets du Bâtiment

Pour répondre au besoin de collecte et de recyclage des détenteurs de déchets spécifiques ne disposant pas d'exutoire, Valobat a mis en œuvre un programme de recyclage accessible depuis son site Internet.

L'IDÉE ?

Permettre aux détenteurs de choisir parmi les fabricants référencés celui dont les solutions répondent au mieux à ses enjeux !



Accélérer le réemploi et le recyclage des déchets

Accélérer le réemploi et le recyclage des déchets

Préparer le démarrage opérationnel de la REP Bâtiment

Avant de lancer son offre de reprise des déchets du Bâtiment, Valobat a sélectionné les acteurs opérationnels de la filière, une démarche clé pour garantir la viabilité et la pérennité de la REP Bâtiment sur l'ensemble du territoire. Plusieurs appels d'offres ont ainsi été lancés.

LES APPELS D'OFFRES LANCÉS PAR VALOBAT



« COLLECTE-TRI-MASSIFICATION »

Identifier les prestataires pour :

- > La collecte sur points d'enlèvement,
- > La séparation des flux de déchets collectés conjointement
- > La massification des flux triés avant évacuation vers un centre de préparation



« PRÉPARATION »

Identifier les prestataires pour :

- > les opérations de production de matières premières secondaires par broyage, criblage, granulation... en vue du recyclage ou de la valorisation des déchets



« TRANSPORT »

Identifier les prestataires pour :

- > les opérations de transport routier des déchets PMCB depuis les sites de regroupement / massification vers les centres de préparation désignés par Valobat

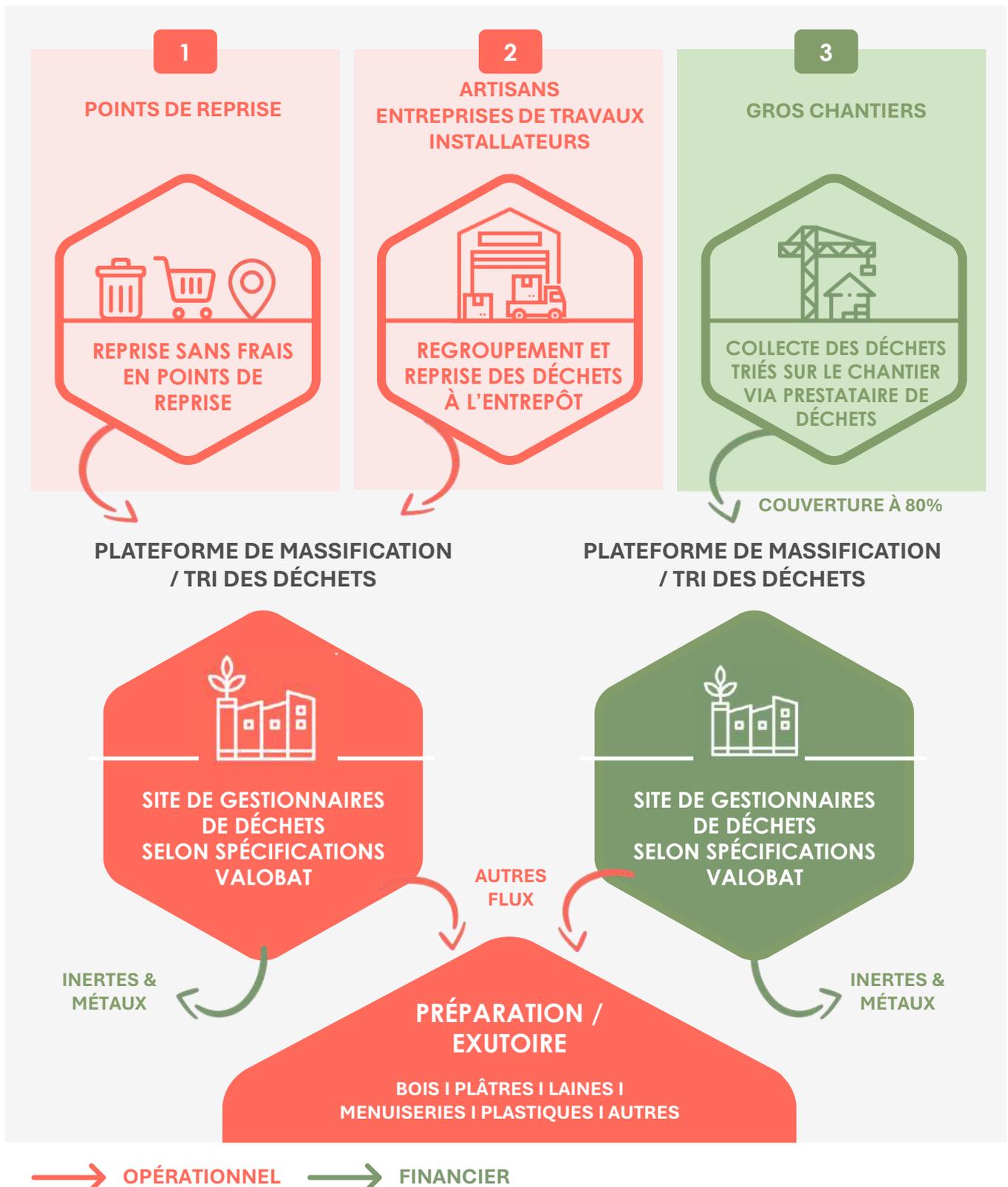


La mise en œuvre de la reprise gratuite des déchets exige par ailleurs que ces derniers soient triés préalablement par les apporteurs, suivant des consignes de tri. La standardisation de ces consignes compte parmi les thématiques de travail des éco-organismes nécessitant une coordination entre eux.

C'est à ce titre qu'a été créé l'**Organisme Coordonnateur Agréé Bâtiment (OCAB)**, composé des quatre éco-organismes agréés pour la REP Bâtiment (Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat).

Une offre de reprise adaptée à tous les détenteurs de déchets

Pour pouvoir des solutions de collecte adaptées aux enjeux de chaque détenteur de déchets du Bâtiment, **Valobat a développé 3 offres de reprises cumulables et adaptables en fonction des déchets à traiter**. Le mode d'intervention de Valobat (soutien opérationnel et soutien financier) diffère selon les offres de reprises et les flux de déchets opérés (voir schéma ci-après).



Comment s'opère la prise en charge des déchets, de la collecte à leur valorisation ?

LES POINTS DE REPRISE

Dans le cas des points de reprise distributeur :

Valobat prend en charge à 100% l'installation de contenants, la collecte et le traitement des déchets collectés via des opérateurs sélectionnés par appel d'offres. Les distributeurs perçoivent des soutiens financiers à la réception des déchets pour couvrir les frais liés à l'investissement et à l'exploitation des points de reprise.

Ils bénéficient de l'offre de Valobat en matière d'enlèvement et de traitement sans frais des flux de déchets du bâtiment que les détenteurs déposent sur leurs points de vente, sauf en ce qui concerne les déchets issus de PMCB inertes et métaux pour lesquels ils peuvent percevoir un soutien au traitement réalisé par leurs propres opérateurs de gestion des déchets.

Dans le cas des points de reprise en déchetterie professionnelle :

Valobat prend en charge l'installation des contenants, de la collecte, et du traitement des flux de déchets bois, plâtre, plastiques et menuiseries vitrées via des opérateurs sélectionnés par appel d'offres. La gestion des déchets inertes, métaux, et diffus spécifiques reste à la charge de la déchetterie professionnelle qui perçoit un soutien financier à la réception, au transport et au traitement de ces derniers.

Dans le cas des points de reprise en déchetterie publique :

Les collectivités locales bénéficient de soutiens forfaitaires afin de participer à la prise en charge de l'installation des contenants, mais aussi à la réception, au transport et au traitement des déchets du bâtiment.

LA REPRISE DES DÉCHETS EN ENTREPÔT

Le cas des entreprises générant beaucoup de déchets :

Valobat prend en charge à 100% l'installation de contenants, la collecte et le traitement des déchets massifiés en entrepôt à l'exception des inertes (exclus en 2024), via des opérateurs sélectionnés par appel d'offres.



Le cas des entreprises générant des quantités modérées de déchets :

Si l'entreprise dispose déjà de contenants sur son entrepôt et génère des quantités modérées de déchets, la collecte et le transport des déchets jusqu'au site de massification titulaire de marché Valobat sont à sa charge, via un transporteur déclaré. Les étapes qui séparent ensuite les déchets de leur recyclage ou valorisation sont opérées par des titulaires de marché Valobat.

LA REPRISE SUR LES CHANTIERS

Lors de la reprise des déchets du Bâtiment sur les chantiers, Valobat préserve la relation commerciale qui lie l'entreprise de travaux à son gestionnaire de déchets habituel.

La location des contenants et les frais de collecte restent à la charge de l'entreprise de travaux.

Valobat apporte un soutien à la massification directement au gestionnaire de déchets.

L'entreprise de travaux est exonérée des frais de traitement de ses déchets (excepté pour les inertes dont la prise en charge est fixée à 80% en 2024 et 100% en 2025).



FOCUS :

L'apport en point de reprise sans frais

Ce service s'appuie sur un maillage de points de collecte mis en œuvre par Valobat au sein des distributeurs, des déchetteries professionnelles, des déchetteries publiques et des plateformes de valorisation des inertes.

Il s'adresse aux petits détenteurs de déchets, artisans et particuliers bricoleurs et leur permet, grâce à l'application mobile Valodépôt, d'identifier un point de reprise à proximité de leur chantier ou entrepôt, pour y déposer leurs déchets du Bâtiment préalablement triés sans frais.

DONNEES CLÉS - AU 30 JUIN 2024



177 887 TONNES COLLECTÉES

- > 39 675 en déchetterie publique
- > 126 859 chez les distributeurs
- > 9 377 en déchetteries professionnelles
- > 1 976 en plateforme de valorisation des inertes



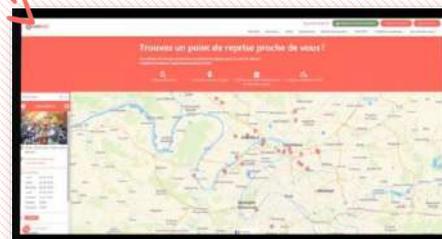
2 765 POINTS DE REPRISE ACTIFS

- > 1 299 en déchetterie publique
- > 1 199 chez les distributeurs
- > 236 en déchetteries professionnelles
- > 31 en plateforme de valorisation des inertes

L'APPORT EN POINT DE REPRISE : UNE DÉMARCHE SIMPLE ET DIGITALISÉE

1. L'artisan télécharge l'**application mobile Valodépôt**
2. Il se **créé son compte** et liste ses chantiers
3. Il **tri ses déchets** grâce au guide de tri en ligne
4. Il **prépare son dépôt** dans l'application et sélectionne un point de reprise sur la cartographie en ligne afin d'obtenir un QR code de dépôt
5. Il dépose ses déchets dans le point de reprise sélectionné et communique le QR code du bordereau de dépôt

L'APPLICATION MOBILE
VALODÉPÔT



LA CARTOGRAPHIE
DES POINTS DE REPRISE



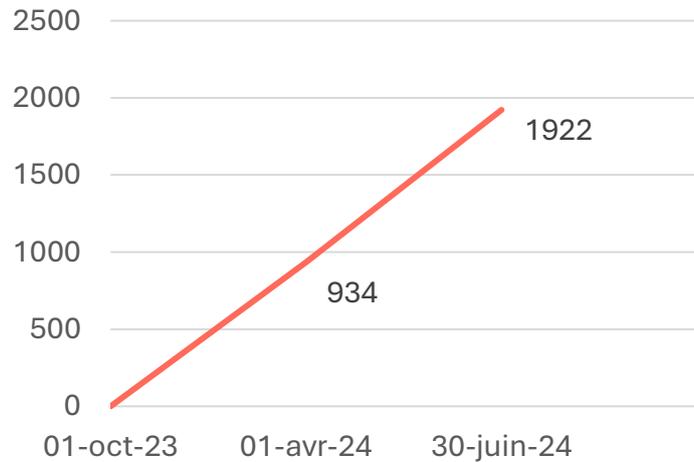
FOCUS :

La reprise sur chantier, un service qui préserve la relation contractuelle entre le chantier et son gestionnaire de déchets

Le service de reprise sur chantier vise les entreprises de travaux dont l'emprise au sol des chantiers permet l'installation de contenant permettant le tri.

Ce service de collecte préserve la relation contractuelle de l'entreprise de travaux avec son opérateur de déchets habituel, **ce dernier devant se référencer au préalable auprès de Valobat.**

Evolution du nombre de chantiers soutenus par Valobat



LES ETAPES DE LA REPRISE SUR CHANTIER

POUR L'ENTREPRISE :

- › **Contractualiser avec l'opérateur de déchets habituel** référencé par Valobat
- › **déclarer le chantier à Valobat** et sélectionner l'opérateur référencé
- › L'entreprise de travaux bénéficie d'une **prise en charge des coûts de traitement des déchets triés**. Le transport et la location des contenants restent à la charge du chantier.

POUR L'OPÉRATEUR DE DÉCHETS :

- › **Installer et vider les contenants** par type de déchets
- › **Acheminer les déchets vers un site de massification** référencé par Valobat
- › Valobat soutient financièrement l'opérateur par la **prise en charge des frais de traitement des déchets**

Déjà plus de 503 sites de gestionnaires de déchets référencés auprès de Valobat font profiter à leurs clients de la gratuité du traitement de leurs déchets du Bâtiment !



FOCUS :

La reprise en entrepôt, un graal pour les spécialistes !

Cette offre de reprise en entrepôt sans frais s'adresse aux entreprises du bâtiment et tout particulièrement aux spécialistes en mesure de regrouper leurs déchets de chantier au sein de leur dépôt.

Modulable, elle s'adapte aux quantités de déchets générés par les entreprises qui y souscrivent.

DONNÉES CLÉS AU 30 JUIN 2024



**990 TONNES
COLLECTÉES**



**180 ENTREPRISES
SOUTENUES**

DES MODALITÉS ADAPTÉES À LA QUANTITÉ DE DÉCHETS GÉNÉRÉS

POUR LES ENTREPRISES GÉNÉRANT DE GRANDES QUANTITÉS DE DÉCHETS :

- > Un opérateur Valobat **met à disposition des bennes au sein de l'entrepôt** de l'entreprise du Bâtiment.
- > **L'entreprise trie les déchets sur ses chantiers** puis les dépose dans les bennes sur son entrepôt.
- > Valobat assure la rotation des bennes en prenant en charge les frais de location, le transport et le traitement des déchets.

POUR LES ENTREPRISES GÉNÉRANT DES QUANTITÉS MODÉRÉES DE DÉCHETS :

- > **Enlèvement des déchets** via l'outil en ligne MyValobat Opérateur.
- > **Apport monoflux en déchargement gravitaire** (sauf menuiseries vitrées) sur rendez-vous.
- > La **collecte et le transport** en camion benne (ou camion hayon pour les menuiseries) sont **à la charge de l'entreprise**, via un transporteur déclaré.



La reprise en entrepôt, qui aujourd'hui s'applique aux déchets Métaux, Bois, Plâtre, Plastiques rigides et PVC et Menuiseries vitrées intègrera dès l'année 2025 les déchets du bâtiment issus de la filière minérale.

Le traitement et la valorisation des déchets

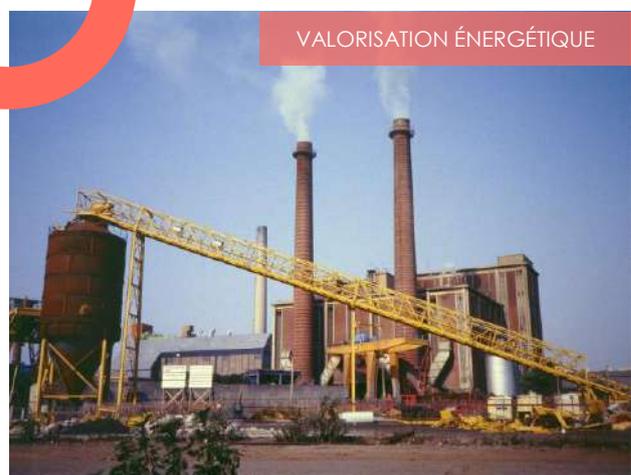
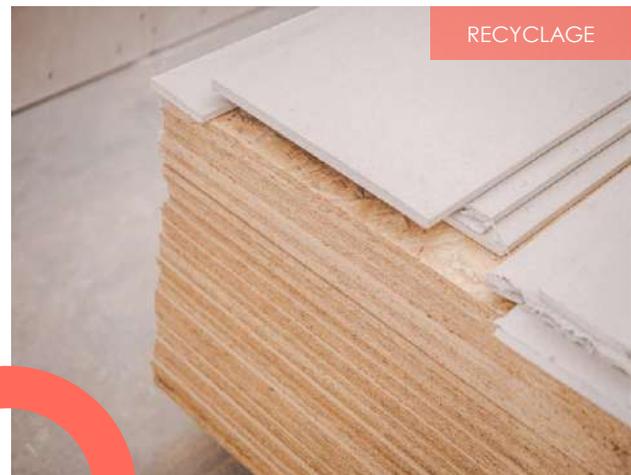
Au total, tout au long de l'année 2023 et jusqu'au 30 Juin 2024, ce sont plus de 40 000 demandes de rotation de bennes qui ont été demandées par les points de reprise, les chantiers et les entreprises du bâtiment, permettant à Valobat de soutenir la collecte et la valorisation de plus de **1 240 587** Tonnes de déchets à travers tout le dispositif mis en œuvre.

Les déchets collectés ont été traités en suivant la hiérarchie des modes de traitement du plus au moins vertueux :

- > Réemploi
- > Recyclage
- > Valorisation énergétique
- > Enfouissement



1 240 587
TONNES DE DÉCHETS
SOUTENUS PAR VALOBAT
 AU 30 JUIN 2024



?

QUE DEVIENNENT LES MATÉRIAUX COLLECTÉS PAR VALOBAT ?

IL EXISTE 7 CATÉGORIES DE FILIÈRES POUR TRAITER EFFICACEMENT LES DÉCHETS PMCB QUI S'ORGANISENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

1

LA FILIÈRE DU BOIS

Le bois PMCB est traité avec du bois d'autres origines : bois de l'ameublement, bois d'emballages, bois vierge issu de la transformation du bois.

Les bois collectés sont orientés vers 400 sites d'opérateurs de déchets répartis sur le territoire qui massifient ces flux avant les opérations de préparation. La moitié des tonnages exportée.

Le bois est aujourd'hui consommé dans 2 types de filières :

- > **Filière de recyclage** : industrie du panneau de particules
- > **Filière de valorisation** : chaufferies et cimenteries.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 30 JUIN 2024



70%
RECYCLÉ



27%
VALORISÉ



2

LA FILIÈRE DES MATÉRIAUX INERTES

Près d'un tiers des déchets inertes issus du secteur du bâtiment sont recyclés sous forme de granulats, utilisés majoritairement en travaux publics, et plus d'un tiers est valorisé dans le cadre de réaménagement de carrière.

Une partie non-négligeable est aussi réutilisée soit in situ soit sur un autre chantier à proximité.

DONNEES CLÉS

VALORISATION MATIÈRE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 30 JUIN 2024



100%
VALORISÉ



3

LA FILIÈRE DES MENUISERIES VITRÉES

L'objectif est de collecter et trier le verre plat pour en réintroduire 50% dans la fabrication de nouveau verre plat.

Pour pouvoir recycler du verre plat en boucle courte dans un four float (produisant du verre plat), il est préférable que les fenêtres soient collectées de manière intègre, puis démantelées, afin de garantir le niveau de qualité élevé exigé pour ce type de four.

Aujourd'hui, la capacité nationale de démantèlement est de 30 à 40 000 tonnes par an.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 30 JUIN 2024



82%
RECYCLÉ



17%
VALORISÉ



4

LA FILIÈRE DES MÉTAUX

Les métaux sont orientés vers les réseaux de récupérateurs (500 plateformes).

La préparation des métaux est réalisée sur des sites de cisailage (200 en France) et ou de broyage (50 en France pour les métaux ferreux et 2 sites spécialisés pour l'aluminium).

Pour les câbles, il existe une dizaine de sites spécialisés. Les capacités sont importantes et permettent de traiter les flux collectés.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 30 JUIN 2024



100%
RECYCLÉ



5

LA FILIÈRE DU PLATRE

Les déchets de plâtre collectés sont dirigés vers un atelier de préparation qui conduit différentes opérations : broyage des plaques de plâtre, déferrailage, criblage, pour éliminer le papier, traitement mécanique pour obtenir une poudre de gypse.

Aujourd'hui, les industriels peuvent incorporer 10 à 15% en moyenne de gypse recyclé dans leur process de fabrication, et jusqu'à 25% sur certains produits.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES
AU 30 JUIN 2024



81%
RECYCLÉ



13%
VALORISÉ



6

LA FILIÈRE DES LAINES MINÉRALES

Le recyclage des laines minérales est aujourd'hui limité à des produits propres, essentiellement des chutes de pose, et sa logistique de collecte présente des contraintes spécifiques.

Aujourd'hui, il existe deux sites de recyclage pour la laine de verre post-consommation (l'un en France, l'autre en Belgique).

Concernant la laine de roche, un site en France assure le recyclage post-consommation de celle-ci.

7

LA FILIÈRE DU PLASTIQUE

Pour les sols souples : les déchets repris et recyclés en priorité sont les chutes de pose. Ces déchets sont ensuite recyclés en boucle fermée dans la production de nouveaux revêtements de sol.

Pour les plastiques rigides : le recyclage des huisseries PVC est le plus avancé : technologies spécifiques, agrément CSTB, capacité de recyclage de l'ordre de 25 000 t/an.

D'autres produits en PVC (tuyaux par exemple) sont également recyclés, en particulier lorsqu'il s'agit de chutes de pose propres.

Concernant le polypropylène / polyéthylène, la France compte une dizaine d'usines de recyclage, qui s'approvisionnent essentiellement à partir d'autres gisements : emballages, automobile, équipements électriques et électroniques.

DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES

AU 30 JUIN 2024



100%
RECYCLÉ



DONNEES CLÉS

PERFORMANCE SUR TONNES COLLECTÉES

AU 30 JUIN 2024



77%
RECYCLÉ



3%
VALORISÉ



Le développement de nouveaux exutoires, au cœur des investissements d'innovation et de recherche et développement en 2024

En 2024, Valobat concentre ses actions de Recherche & Développement autour de l'identification de nouveaux exutoires pour permettre le recyclage de déchets complexes jusqu'alors destinés à la valorisation énergétique ou à l'enfouissement.

C'est pour ce faire qu'a été lancé **un premier appel à projets « Solutions Innovantes de Recyclage & Valorisation »**, le 29 avril 2024 avec pour objectif d'identifier et de soutenir des solutions portant sur les étapes centrales de la chaîne de recyclage : séparation des matériaux, préparation au recyclage, production et intégration de matière recyclée.

En 2024, Valobat concentre ses actions de Ce premier appel à projets intègre également un sujet transversal à travers la détection de composants perturbateurs du recyclage.



Constituer une communauté d'acteurs engagés pour identifier les futurs partenaires de la Recherche & Développement



Simultanément à ce premier appel à projets, Valobat a également lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'identifier les futurs partenaires pour la Recherche et le Développement pour répondre aux objectifs de recyclage et valorisation de la filière REP PMCB.



L'objectif, à travers cet AMI, est de rassembler et d'animer une communauté innovante composée d'une large diversité d'acteurs qui pourraient s'inscrire dans l'un des futurs appels à projets lancé par Valobat.

Le réemploi, priorité parmi les modes de traitement des déchets

AVANTAGES

Parmi tous les modes de traitements des déchets, **la pratique du réemploi est l'option la plus vertueuse pour l'environnement.**

Cette pratique ancestrale et aujourd'hui encore marginale consistant à utiliser de nouveau et pour un usage identique les matériaux et produits issus des chantiers présente bien des avantages :

- › **La préservation des ressources** naturelles, la réduction de la production de déchets et la diminution de l'impact carbone
- › **Un atout concurrentiel** dans le calcul de l'impact carbone des bâtiments (RE2020), l'obtention de labels et certifications, et la création d'activité et d'emplois locaux
- › **La conservation des matériaux** et de la valeur patrimoniale des bâtiments

FREINS

Mais présente également des freins qui contrarient sa massification :

- › **Le manque d'acculturation** et de sensibilisation pour généraliser la demande
- › **Le manque d'accompagnement** pour structurer et massifier l'offre de matériaux et outiller les maîtres d'ouvrages et les entreprises de travaux souhaitant s'engager dans une démarche de réemploi
- › **La rencontre entre l'offre et la demande peu efficiente** et la difficulté de mise en relation des acteurs
- › **Le manque d'harmonisation des pratiques** et des process pour sécuriser les opérations de réemploi sur le volet technique et assurantiel
- › **Les difficultés face aux éventuels surcoûts** sur les opérations de réemploi

Ces freins expliquent en partie les faibles tonnages de produits et matériaux réemployés.



En 2021 moins de 1% de la part des PMCB faisait l'objet de réemploi (*)

* Source :
étude de préfiguration de l'ADEME
concernant la REP PMCB

Augmenter significativement la part des produits et matériaux du Bâtiment réemployés

Les textes réglementaires font une large part au réemploi des PMCB notamment en fixant des objectifs ambitieux pour les années 2024 et 2027.

Pour être au rendez-vous de cette ambition, Valobat s'est entouré de nombreux partenaires dans le cadre d'une étude pour définir ses principes et modalités d'intervention. Aussi, un plan d'actions complet et détaillé a reçu l'approbation de l'autorité administrative et a été présenté officiellement lors d'une conférence de presse en novembre 2023.



Celui-ci est structuré autour de trois piliers :

1

ACTIVER LA DEMANDE DE MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

- En sensibilisant et en informant les acteurs de la chaîne de valeurs
- En rassurant, accompagnant et soutenant financièrement les maîtres d'ouvrages
- En impliquant les entreprises de travaux

2

STRUCTURER L'OFFRE DE MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

- En généralisant la déconstruction sélective sur les chantiers
- En mettant à disposition les bons gisements aux bons acteurs
- En accompagnant le volet technique et assurantiel des matériaux de réemploi
- En accompagnant les industriels vers un changement de paradigme

3

ORGANISER LA RENCONTRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

- En soutenant le modèles des plateformes physiques de matériaux de réemploi
- En développant des offres de produits / matériaux de réemploi chez les distributeurs
- En animant la communauté des parties prenantes au réemploi
- En mettant en relation les acteurs de l'offre et de la demande

2023 et 2024 – la phase de lancement

Dès 2023, Valobat a déployé des outils à disposition des acteurs du réemploi.

Valobat s'est associé en mai 2023 à une étude conduite par ESS France sur 3 régions (Auvergne Rhône-Alpes ; Bretagne ; Normandie) afin de définir les circuits existants et optimisés des flux de produits et matériaux issus des chantiers en vue de réemploi. Il s'agit de définir les plateformes et leur positionnement géographique optimal.

Le plan d'actions a montré toute **l'importance des plateformes logistiques de réemploi des PMCB**. Aussi, Valobat a lancé dès l'automne 2023 un AMI pour soutenir les projets de déploiement des dites plateformes.

53 dossiers ont été déposés pour un montant de demande d'aide de près de 25 Millions d'euros. Valobat, après instruction avec les parties prenantes, a retenu 11 projets pour un montant total d'un montant de 1,132 Millions d'euros.

Ces projets soutenus ont pour objectif d'accompagner 26 000 Tonnes de matériaux réemployés supplémentaires. Ils sont représentatifs de la diversité des matériaux, des activités et des innovations du secteur : câbles électriques, planchers techniques, bois, charpentes métalliques, équipements de chauffage sanitaire, briques, etc.

« 53 dossiers de déploiement de plateformes logistiques de réemploi ont été déposés pour un montant de demande d'aide de près de 25 Millions d'euros. »

LES INITIATIVES

Dès la fin de l'année 2023, l'année 2024 a été préparée au travers de nombreuses initiatives.

- 
APPEL À MANIFESTATION
d'intérêt pour des programmes régionaux de sensibilisation
- 
APPEL D'OFFRES
pour la formation des entreprises du bâtiment, des démolisseurs, des maîtres d'ouvrages et des diagnostiqueurs (350 stagiaires)
- 
SIGNATURE DES CONTRATS « ACTEURS DU RÉEMPLOI »,
visant à soutenir les tonnages réemployés (euros/Tonne) et à collecter des déchets triés issus des activités de réemploi
- 
LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION
jusqu'à 300 chantiers pour identifier les leviers permettant de déclencher le réemploi des PMCB directement sur les chantiers

L'année 2023 a été l'occasion de construire cette première phase du plan d'actions et de lancer sans attendre les premiers déploiements.

Valobat aura dépensé sur cette première année de structuration du plan réemploi plus de 100 000 euros.

2024 sera alors l'année d'une multiplication des programmes de terrain de Valobat en vue d'amplifier le réemploi.



**Installer
durablement
le geste de tri
sur les chantiers**

Un plan d'action pour sensibiliser, faire agir et fidéliser

La clé du succès du dispositif de collecte des déchets mis en œuvre par Valobat réside dans le tri des déchets. A cet effet, l'éco-organisme a concentré ses efforts dans des actions de

sensibilisation au geste de tri. En 2023 et 2024, ces actions se sont concrétisées à travers 3 axes : **la sensibilisation ; le passage à l'acte et la fidélisation.**

1

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Activer les leviers pour sensibiliser sur les moyens mis en œuvre pour faciliter le recyclage des déchets du bâtiment et l'importance du geste de tri.



LES SUPPORTS

L'élaboration de plusieurs supports dont un guide détaillé permettant aux acteurs du chantier de tout savoir du geste de tri nécessaire à la reprise sans frais de leurs déchets.



LES MÉDIAS

Le lancement de campagnes média pour promouvoir l'application mobile Valodépôt pour faciliter la reprise sans frais des déchets triés sur les points de reprise?



* Selon déchets acceptés en point de reprise



LA FORMATION

Pré-requis essentiel au démarrage et au bon fonctionnement des points de reprise, le développement de la formation des agents des points de reprise à l'accueil et au tri des déchets du Bâtiment a été l'un des grands projets de Valobat en matière de sensibilisation tout au long de l'année 2023.

L'éco-organisme a structuré une formation comptant des modules en lignes, des interventions de formateurs et des visites de centre de tri et de massification.

Il s'est entouré de plusieurs organismes afin de pouvoir dispenser les bonnes pratiques du tri aux nouveaux points de reprise.

RETROUVEZ VOS STRUCTURES DE FORMATION

Métabatik
03 84 86 15 80 (mais contact mail)
Rudologia à préférer
formation.valobat@rudologia.fr
Clermont-Ferrand
[+ EN SAVOIR PLUS](#)

Rudologia
03 84 86 15 80 (mais contact mail)
Rudologia à préférer
formation.valobat@rudologia.fr Lons-le-Saunier
[+ EN SAVOIR PLUS](#)

Calix Conseil
01.40.85.55.25 (Olivier Gillet)
ogillet@calix-conseil.com Meudon
[+ EN SAVOIR PLUS](#)

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER AU GESTE DE TRI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



Plus de 40 webinars de sensibilisation et de présentation des offres de repriauprès des se économistes de la construction et des acteurs du chantier.



Une hotline dédiée aux questions portant sur le geste de tri

2

FAIRE PASSER A L'ACTE

Donner les outils aux points de reprise pour leur permettre de pouvoir s'approprier le nouveau service de collecte et communiquer auprès de leurs clients.



DONNER AUX POINTS DE REPRISE LES OUTILS POUR VALORISER LE NOUVEAU SERVICE

Valobat a produit et mis à disposition des points de reprise un kit de communication personnalisable comprenant plusieurs supports parmi lesquels :

- > une signalétique de tri ;
- > une affiche « règles d'or » ;
- > une bâche ;
- > un kakemono ;
- > une oriflamme ;

- > un stop rayon ;
- > une vitrophanie ;
- > un dépliant 3 volets ;
- > un guide de tri.

L'objectif : informer la clientèle de la nouvelle offre de reprise disponible chez leur distributeur et les encourager à se saisir du dispositif.



LOGO PARTENAIRE



VOS DÉCHETS DE CHANTIER COMMENCENT LEUR *nouvelle vie !*

Votre distributeur s'engage dans le recyclage et la valorisation de vos déchets triés en partenariat avec valobat

3

LES ACTIONS DE FIDÉLISATION

Valoriser l’engagement des détenteurs de déchets qui utilisent le dispositif de reprise des déchets et appliquent consciencieusement le geste de tri.



L’OPERATION « COLLECTEZ, C’EST GAGNÉ ! »

Afin d’encourager les points de reprise des distributeurs à s’emparer du dispositif et à en faire la promotion auprès de leurs clients, **Valobat a lancé l’opération « Collectez, c’est gagné ! »**

Cette opération commerciale incitative courant du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 vient récompenser les points de reprise en permettant à ces derniers de recevoir jusqu’à 10 000 euros pour 500 Tonnes de déchets de chantier collectés.



LE PARTENARIAT VIPROS

Afin d’encourager les artisans à se rendre en points de collecte pour y déposer leurs déchets du Bâtiment, Valobat a noué un partenariat avec VIPros.

Avec VIPros, le programme de fidélisation multi-marque dont sont membres pas moins de 15 000 entreprises, les artisans cumulent des VIPoints pour chaque dépôt réalisé en point de reprise, qu’ils viennent convertir en cadeaux ou en goodies dans plus de 1000 enseignes référencées.

PETITS GESTES, GRANDS EFFETS !

AVEC BÂTI **VIPROS**

Comment bénéficier de VIPoints via ValoDépôt

- 1- Téléchargez l'application sur les stores (application gratuite)
- 2- S'inscrire sur ValoDépôt et sur VIPros : email, MDP, nom de l'entreprise, SIRET, ...
- 3- Créez vos différents chantiers dans l'application
- 4- Triez vos déchets de chantier par type de matériaux
- 5- Préparez vos dépôts dans l'App! et sélectionnez un de nos 3.000 points de reprises à travers la France
- 6- Rendez-vous en points de reprise pour déposer vos déchets de chantier

25 VIPPOINTS OFFERTS

A CHAQUE DÉPÔT FINALISÉ, VOUS COLLECTEZ 25 VIPoints !

EXPLORE. kaïros

valobat

Pour télécharger l'App!

Un mot d'ordre : Sensibiliser toute la profession au geste de tri

Tout au long de l'année 2023, Valobat a assuré une présence constante sur tous les canaux auprès des acteurs du chantier pour présenter son accompagnement à la reprise des déchets et sensibiliser au geste de tri.

L'éco-organisme aura consacré près d'un million d'euros sur ces actions de sensibilisation au geste de tri, soit l'équivalent de 3% de ses éco-contributions perçues en 2023.



106

Sessions de **webinars**



10

Rencontres avec nos Responsables de secteurs partout en France



15

Salons



8

Communiqués de presse



36

Interviews



3

Conférences de presse



171

Retombées presse

2024

En 2024, Valobat a intensifié ses actions de sensibilisation par la mise à disposition de nouveaux outils et supports, mais également la diffusion d'une campagne média massive afin d'encourager davantage les acteurs du bâtiment à s'approprier le dispositif de reprise des déchets du bâtiment.

**RÉSULTATS
FINANCIERS
Année 2023**



Résultats financiers : année 2023

Démarrage des opérations et premières éco-contributions

L'année 2023 constitue la première année opérationnelle de Valobat, après une période de dix-huit mois de structuration et de préparation au déploiement opérationnel. Les écocontributions ont été facturées par Valobat comme par l'ensemble de la filière

PMCB, sur 8 mois, à partir de mai 2023. Ces écocontributions ont été évaluées sur la base des déclarations de mises en marché réelles ou prévisionnelles 2023 de nos adhérents pour un montant de 50 M€.

Déploiement des opérations et investissement dans le réemploi

Le déploiement opérationnel s'est effectué progressivement sur l'année 2023. Les efforts ont d'abord porté sur l'ouverture de la reprise de déchets du bâtiment chez les distributeurs et déchetteries professionnelles. La fin d'année 2023 a permis d'engager l'ouverture

de la reprise sur chantier puis auprès des premières collectivités territoriales. La préparation d'un plan d'actions sur le réemploi a également été engagé. Ce déploiement progressif sur les opérations et le réemploi ont porté les dépenses à 9, 5M€.

Actions de la filière et engagements réglementaires

Des dépenses liées à nos obligations réglementaires inscrites dans le code de l'environnement ou le cahier des charges de la filière, appelées actions de la filière, ont pu être engagées à hauteur de 1,7M€.

Parmi ces actions de la filière, notre obligation de sensibilisation à hauteur minimum de 2% des écocontributions a pu être respectée, atteignant 1M€ et permettant de donner de la visibilité à la filière REP PMCB auprès des différents acteurs détenteurs de déchets pour favoriser son déploiement rapide.

Des dépenses liées à la préparation de plans d'actions sur la R&D et l'écoconception sur 2024 ont également pu être engagées à hauteur de 0,1 M€. D'autres actions de la filière à hauteur de 0, 6M€ correspondent aux obligations de versement de redevances auprès de l'Ademe, pour participation au suivi et observation de la filière et pour la communication inter-filière organisée par l'Ademe, le financement de l'Organisme Coordonnateur Agréé du Bâtiment (OCAB), et mise en place d'une garantie financière.

Frais de pilotage et provision pour charges futures

Les frais de pilotage comprenant les frais de fonctionnement de la Société, les charges financières liées aux intérêts versés pour le financement du démarrage de la Société avant perception des écocontributions ainsi que les frais de démarrage exceptionnels 2021-2022 de la société amortis sur la période d'agrément représentent 9 M€.

Société à but non lucratif, Valobat en tant qu'éco-organisme équilibre ses comptes en établissant une provision pour charges

futures qui correspond à la différence entre les produits et les charges de la société. Cette provision pour charges futures attribuée intégralement à l'activité du bâtiment permet, d'une part, de participer à l'obligation réglementaire de constitution du minimum de trésorerie conformément aux dispositions de la loi AGECE, notamment de l'article R541-122*, d'autre part, d'être utilisée dans la constitution des barèmes d'écocontribution PMCB les années suivantes.

**Rappel article R541-122 du code de l'environnement : « Tout éco-organisme prend les mesures nécessaires pour disposer, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de son premier agrément, d'une trésorerie en moyenne annuelle glissante correspondant à un montant d'au moins 20 % des contributions financières versées annuellement par les producteurs qui lui ont transféré l'obligation mentionnée au I de l'article L. 541-10. »*

RÉSULTATS 2023 EN M€



**CHIFFRE
D'AFFAIRES
50 M€**



**PROVISION POUR
CHARGES FUTURES
30 M€**



**CHARGES OPÉRATIONNELLES
ET DE PILOTAGE
20 M€**

Conclusion

CONCLUSION

Une première année opérationnelle tambours battants pour le secteur du Bâtiment

En 2023, année du démarrage opérationnel de la REP PMCB, le secteur du Bâtiment était confronté à trois enjeux forts :

L'engagement des metteurs sur le marché assujettis à la réglementation aux côtés d'un éco-organisme agréé

Le déploiement opérationnel de la filière à travers la mise en œuvre du dispositif de reprise des déchets du Bâtiment

L'appropriation du dispositif de collecte par les détenteurs de déchets du Bâtiment

L'engagement et la mobilisation de chacune des parties prenantes a contribué au déploiement le plus rapide jamais opéré pour une REP.

L'année 2024 est celle de l'intensification et la consolidation pour la filière :

Poursuite du déploiement des points de reprise et de l'offre de services proposés par l'éco-organisme.

Structuration de la démarche sur la prévention des déchets en mettant l'accent sur l'éco-conception et le développement de l'offre réemploi

Intensification des actions de sensibilisation pour embarquer toute la filière dans le REP PMCB

Pour y parvenir, nous savons pouvoir compter sur chacun d'entre vous !

REMERCIEMENTS

Valobat remercie les pouvoirs publics, ses actionnaires, ses adhérents ainsi que les opérateurs de déchets et les entreprises de travaux qui ont contribué au succès de la mise en œuvre de la réglementation en 2023.





VALOBAT EST À VOTRE SERVICE !

Plusieurs solutions pour répondre à vos questions

- ▶ **Nos outils de diagnostic** sont disponibles en ligne sur notre site internet : www.valobat.fr
- ▶ **Notre centre de relation client :**

Par téléphone au 01 80 83 60 70
(service gratuit + prix appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

Par mail à l'adresse : contact@valobat.fr

Via notre formulaire de contact :
<https://www.valobat.fr/contact>



Impression sur papier labellisé PEFC par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT

Crédits photos : Shattersock, Valobat | 2024

